
Cinquième Assemblée de l'Alliance Solaire Internationale
18 octobre 2022
New Delhi, République de l'Inde

18 septembre 2022

Point 25 de l'ordre du jour

Mise à jour sur la mobilisation des ressources pour l'ASI

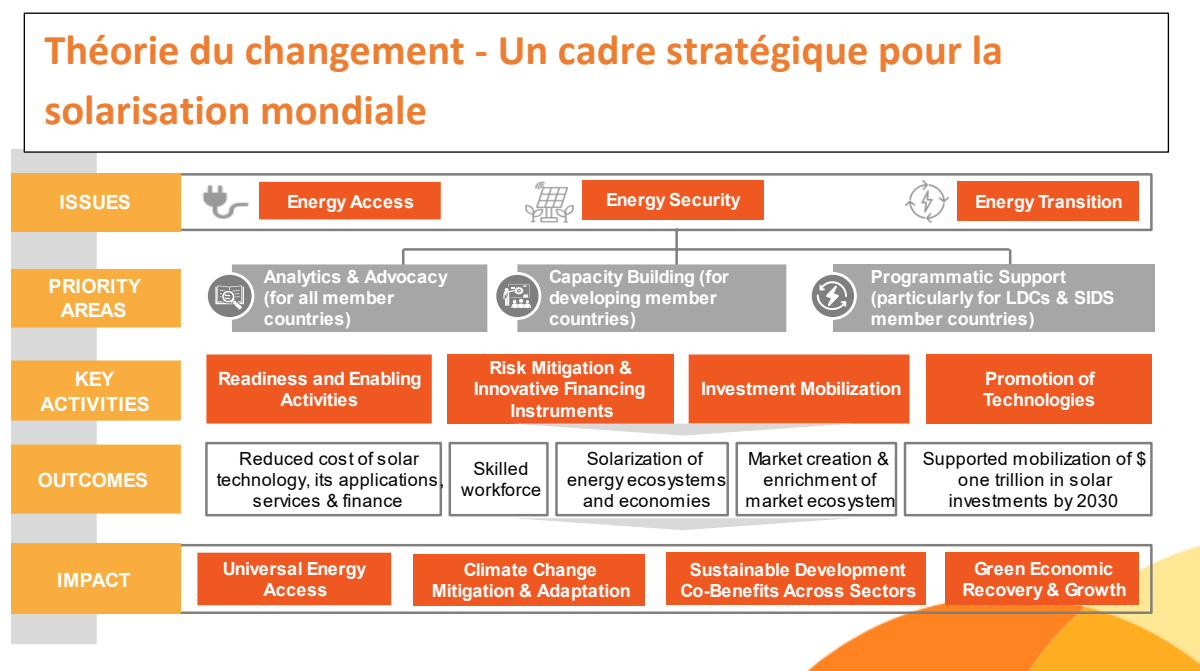
Résumé

Le document présente la mise à jour des efforts de mobilisation des ressources entrepris pour garantir le financement de la mise en œuvre des priorités identifiées dans le plan stratégique de l'ASI pour la période de cinq ans.

Mise à jour sur la mobilisation des ressources pour l'ASI

1. Introduction

Le secrétariat de l'ASI a préparé une théorie du changement (TdC) pour guider la mobilisation des ressources de l'organisation. La TdC de l'ASI s'appuie sur les dispositions de l'accord-cadre de l'ASI. En préparant la TdC, le Secrétariat a tenté une analyse complète du contexte mondial et une cartographie des organisations mondiales pertinentes. Le TdC explique comment l'ASI prévoit de réaliser les ODD 7 et 13 en se concentrant sur trois préoccupations énergétiques essentielles, à savoir l'accès à l'énergie, la sécurité énergétique et la transition énergétique.



Orientations de l'Assemblée de l'ASI pour la mobilisation des ressources

La deuxième et la troisième Assemblée de l'ASI ont souligné l'urgente nécessité d'assurer la viabilité financière de l'ASI en encourageant les pays membres, les organisations partenaires, les agences des Nations Unies et d'autres organisations à faire des contributions volontaires. La troisième assemblée a également créé un sous-comité chargé de la mobilisation des ressources, composé du président, du coprésident et des vice-présidents, afin de guider le secrétariat de l'ASI dans la recherche de financements pour l'ASI et la mobilisation de ressources financières pour la mise en œuvre du programme et des projets.

2. Contexte

Conformément au mandat de l'accord-cadre de l'ASI, l'ASI a élaboré un plan stratégique pour les cinq prochaines années afin de soutenir la mobilisation d'investissements de plus d'un billion de dollars dans les pays membres de l'ASI d'ici 2030. Le plan stratégique de l'ASI vise à aborder trois questions cruciales : l'accès à l'énergie, la sécurité énergétique et la transition énergétique, grâce à un soutien multiforme aux pays membres de l'ASI. Le plan stratégique prévoit un soutien programmatique axé sur les pays membres PMA/PEID, un soutien au renforcement des capacités pour tous les pays membres en développement, et un soutien à l'analyse et au plaidoyer pour tous

les pays membres. Le plan vise à aider les pays membres à développer un écosystème d'énergie solaire dynamique et à créer un pipeline de projets d'énergie solaire viables et bancables par le biais d'activités clés englobant la préparation et les activités habilitantes, l'atténuation des risques et les instruments de financement innovants, la mobilisation des investissements et la promotion des technologies.



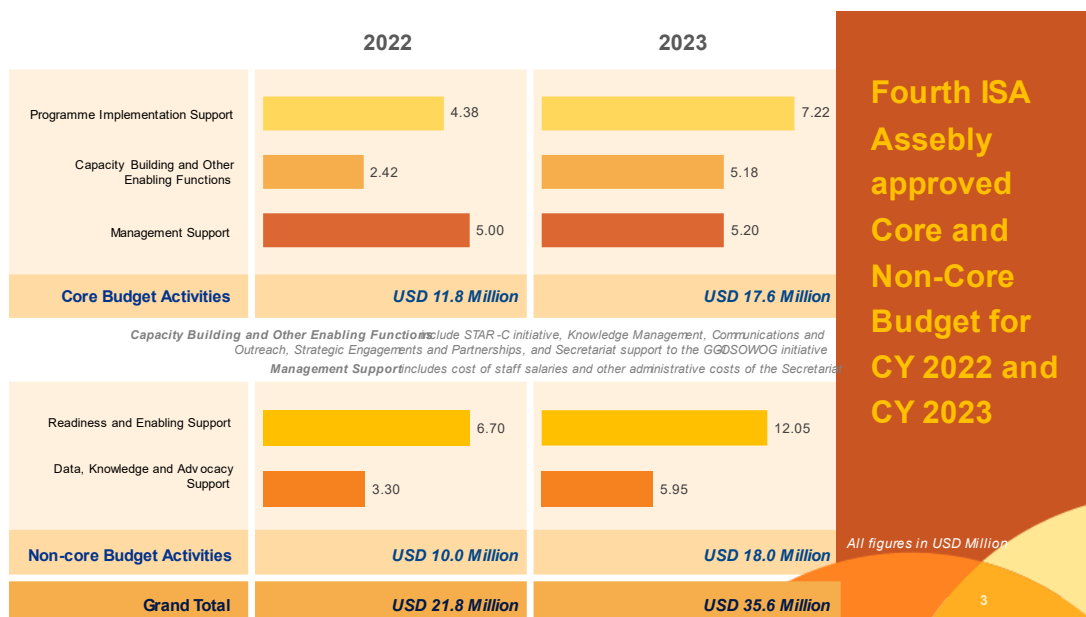
Plan stratégique quinquennal : Collecter 1 milliard de dollars pour le défi solaire

2.1 Mise en œuvre du plan stratégique de l'ASI

Pour la mise en œuvre du plan stratégique, le secrétariat de l'ASI, sous la direction du président de l'Assemblée de l'ASI, a entrepris deux types d'efforts de collecte de fonds. Une mise à jour de l'opérationnalisation du mécanisme d'atténuation des risques liés aux financements mixtes est présentée dans le document de travail à la cinquième assemblée pour examen et orientation. Ce document de travail se concentre sur les efforts déployés pour mobiliser des ressources pour les fonds de 300 millions de dollars US destinés à soutenir la mise en œuvre de trois priorités identifiées pour la période du plan stratégique.

2.2 Mise en œuvre du plan de travail de l'ASI

La quatrième assemblée de l'ASI a également approuvé le plan de travail et le budget suivants pour les années 2022 et 2023 :



Conformément aux orientations ci-dessus et à la nécessité urgente de mobiliser des fonds pour l'ASI, le Secrétariat s'est efforcé de mobiliser des ressources financières pour le corpus et les fonds généraux.

Le règlement financier de l'ASI, article 7.1, établit un fonds général afin de comptabiliser les coûts administratifs de l'ASI et ses activités, comme le prévoit l'article VI de l'accord-cadre. Le règlement financier 1.2 définit également le Fonds Corpus comme le fonds permanent dont les intérêts peuvent être utilisés pour le budget de l'organisation.

Pour la mobilisation des fonds, le directeur général a également créé un groupe de travail mondial composé de trois coprésidents, issus respectivement du secteur philanthropique, du secteur privé et des pays membres, afin de renforcer les efforts du secrétariat de l'ASI en matière de collecte de fonds. Le Secrétariat a également fait appel aux services d'un cabinet de conseil stratégique ayant une expérience avérée dans la collecte de fonds pour soutenir ces efforts.

3. Besoin de ressources financières

Le plan stratégique de l'ASI vise à a) faciliter la mobilisation de 1000 milliards de dollars d'investissements dans l'énergie solaire ; b) permettre la création de 1000 GW de nouvelles capacités ; c) aider 1000 millions de personnes à avoir un meilleur accès à l'électricité ; et d) réduire par conséquent 1000 millions de tonnes d'émissions de carbone. Pour atteindre ces objectifs, l'ASI estime les dépenses à environ 300 millions de dollars jusqu'à l'année 2026. Ce montant est mentionné dans le plan de travail approuvé par l'Assemblée générale.

3. Dépenses prévues

Particularités	2022 Prévu au budget	2023 Prévu au budget	2024 Projeté	2025 Projeté	2026 Projeté	Total (millions USD)
Budget global de l'ASI	21.8	35.6	52.4	77.0	113.3	300

4. Mise à jour sur les efforts de mobilisation des ressources

L'ASI n'a pas de frais d'adhésion. L'article VI de l'accord-cadre de l'ASI stipule que les coûts de fonctionnement du secrétariat et de l'assemblée, ainsi que tous les coûts liés aux fonctions de soutien et aux activités transversales, constituent le budget de l'ASI, et sont notamment couverts par les contributions volontaires de ses membres, de l'ONU et de ses agences, et d'autres pays. Les dépenses de l'ASI ont été couvertes jusqu'à présent par la subvention générale reçue et les intérêts courus sur la subvention générale. Elles peuvent aussi être potentiellement couvertes par les intérêts produits par le Fonds Corpus.

Le secrétariat de l'ASI s'est fortement mobilisé auprès des pays membres et des fondations mondiales pour trouver des ressources. Le Secrétariat a soumis des propositions spécifiques aux donateurs potentiels. Un cadre de fonds fiduciaire multi-donateurs est également en cours d'élaboration pour recevoir, gérer et déployer les ressources de financement non essentielles. Les éléments de base de la conception et de la gouvernance du MDTF ont été approuvés par la quatrième assemblée de l'ASI.

4.1 Soutien financier du pays hôte : Inde

Le gouvernement indien a déjà débloqué 27 millions USD pour l'ASI. L'Inde a également signé un accord de siège avec l'ASI. Outre le soutien du gouvernement indien, diverses entreprises du secteur public indien et des sociétés étrangères ont contribué au fonds de l'ASI. Le corpus de l'ASI au 30 novembre 2021 est d'environ 44,62 millions USD. Ainsi, compte tenu de l'état de développement de l'ASI et de sa situation financière actuelle, le gouvernement indien envisage d'accorder un soutien financier supplémentaire à l'ASI. La contribution envisagée est d'environ 40 millions USD sur une période de trois ans. La présidence de l'Assemblée de l'ASI, le gouvernement de l'Inde, a également convoqué une réunion le 14 février 2022 des pays membres de l'ASI, y compris les fournisseurs actuels et potentiels de financement de l'ASI, afin d'explorer comment les contributions des membres, en particulier vers les fonds, peuvent être améliorées, et de discuter d'autres moyens de financement de l'ASI, y compris les cotisations.

4.2 Fonds du corpus

L'article VI, paragraphe 2, de l'accord-cadre de l'ASI prévoit un fonds du corpus pour l'organisation. Les recettes générées par ce fonds doivent permettre de financer le budget de l'ASI. Le pays hôte a contribué à hauteur de 16 millions USD au Fonds Corpus de l'ASI. Le gouvernement indien a encouragé de manière proactive les différents pays membres, les entreprises du secteur public indien (PSU) et les entités du secteur privé à contribuer au Fonds Corpus. Le corpus est passé à 44,42 millions USD, y compris les intérêts cumulés perçus sur les fonds du corpus. On s'attend à ce qu'un revenu d'investissement annuel d'environ 1,5 million USD soit généré par le Fonds Corpus sur une base récurrente. Ces revenus d'investissement contribueront à couvrir une partie des dépenses budgétaires de base de l'ASI.

Il convient également de noter que la deuxième assemblée de l'ASI a approuvé le règlement financier n° 5, qui prévoit que les recettes provenant du Fonds Corpus ne seront dépensées que lorsque le pays hôte cessera de financer les dépenses annuelles récurrentes de l'ASI. Jusqu'à cette période, les recettes générées par le Fonds Corpus sont considérées comme faisant partie du Fonds Corpus uniquement.

4.3 Subventions des pays membres

Les détails des fonds reçus, engagés ou probables des pays membres sont donnés dans le tableau ci-dessous. Le secrétariat de l'ASI a également reçu des réactions positives de la part des gouvernements du Danemark¹, de la France², de l'Allemagne³ et des Pays-Bas pour fournir des fonds afin de renforcer le secrétariat de l'ASI pour la mise en œuvre des priorités identifiées dans le plan stratégique.

Tableau : Subventions des pays membres

N°	Nom	Montant	Statut de l'engagement de financement par le pays membre et réception des fonds
1.	République de l'Inde	Environ 40 millions USD pour les activités du budget de base	Financement probable - le processus d'approbation interne est en cours
2.	République de France	1 million d'euros (pour STAR-C)	Fonds reçus
3.	Royaume-Uni	1 million de GBP pour la mise en œuvre de l'initiative GGI-OSOWOG	Financement engagé * - communication reçue
4.	États-Unis d'Amérique	960 000 USD pour le soutien programmatique	Financement engagé * - communication reçue
5.	Suède	50 000 USD pour le soutien programmatique (renforcement des capacités et STAR-C)	Fonds reçus
6.	Japon	36 000 USD pour le soutien programmatique des mini-réseaux	Fonds reçus
	Total	Environ 43 millions USD	

4.4 Subventions des fondations mondiales

L'ASI a établi des partenariats stratégiques avec des organisations internationales et des organismes philanthropiques clés, notamment la Fondation du Fonds d'investissement pour les enfants (CIFF), la Fondation Rockefeller, l'Alliance mondiale pour l'énergie et la planète, Bloomberg Philanthropies et d'autres, pour des projets, programmes et activités spécifiques. La mise à jour fournit également les détails des fonds reçus, engagés ou probables à cet égard après la 4^{ème} Assemblée générale.

Tableau : Subventions des fondations mondiales

¹ [India–Denmark Joint Statement during the Visit of Prime Minister to Denmark \(mea.gov.in\)](http://mea.gov.in)

² [India–France Joint Statement during the Visit of Prime Minister to France \(mea.gov.in\)](http://mea.gov.in)

³ [Joint Statement: 6th India–Germany Inter-Governmental Consultations \(mea.gov.in\)](http://mea.gov.in)

N°	Nom	Montant (millions USD)	Statut de l'engagement financier de la Fondation et réception des fonds
1.	Global Energy Alliance for People and Planet (avec des contributions de la Fondation Rockefeller, du Bezos Earth Fund et de la Fondation IKEA)	25 pendant trois à quatre ans pour les trois priorités du plan stratégique	Financement engagé * - communication reçue
2.	Fondation Fonds d'investissement pour l'enfance (CIFF)	8 pour quatre ans pour le soutien des trois priorités du plan stratégique	Financement engagé * - communication reçue
3.	Philanthropies Bloomberg	6,00 \$ pendant trois ans pour l'analyse, le plaidoyer et le soutien programmatique.	Financement engagé * - communication reçue
4.	Fonds Sequoia pour le climat	0,5 pour un an pour le renforcement des capacités et le soutien programmatique.	Financement reçu
5.	La Fondation John D. et Catherine T. MacArthur	0,4 pour deux ans pour le soutien programmatique.	Financement reçu pour l'année 2022 (0,2 million USD)
	Total	40	

****une communication du donateur respectif a été reçue par le secrétariat de l'ASI pour ledit montant.***

La procédure comptable interne 107.1 sur les fonds d'affectation spéciale et les comptes spéciaux prévoit que le directeur général doit établir des politiques visant à garantir que les coûts de soutien au programme ou à l'administration seront facturés sur la base du recouvrement des coûts pour les activités menées dans le cadre d'un fonds d'affectation spéciale ou d'un compte spécial, conformément à la règle 7.3 du règlement financier. Conformément à cette disposition, pour les fonds non essentiels reçus de fondations mondiales, le secrétariat de l'ASI facture environ 10 % de frais de gestion globale pour couvrir les coûts de fonctionnement du secrétariat. Les frais de gestion sont conformes aux frais d'appui à la gestion facturés par les agences des Nations unies pour la gestion et le déploiement des financements secondaires qu'elles reçoivent.

4.5 Contributions en nature

Des contributions en nature ont également été reçues de la Commission européenne, de la Banque mondiale, de la Banque asiatique de développement, du PNUD, du PNUE et de la Fondation Shakti pour la mise en œuvre de divers projets et activités dans les pays membres de l'ASI.

5. Prochaines étapes

Grâce aux conseils du président, du coprésident et des vice-présidents de l'assemblée de l'ASI, le secrétariat devrait être en mesure d'obtenir un financement total de 100 millions USD d'ici la fin de l'exercice 2022. Ces fonds seraient suffisants pour couvrir le budget approuvé pour les années 2022 et 2023 et potentiellement une partie du budget pour l'année 2024, mais un soutien plus important des pays membres pour le financement de base est nécessaire pour faire face au déficit croissant du financement de base dans les années à venir du plan stratégique de l'ASI, jusqu'en 2026.
